

SSI – Ouverture à la rentrée 2025-2026 d'un diplôme inter-universitaire de « thanatopraxie et métiers du funéraire » associant le Groupe Hospitalier Bretagne Sud, l'Université Bretagne Sud et l'Université Bretagne Occidentale : actualisation du dossier en vue de l'accréditation par le ministère de la santé

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L613-2 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2010 fixant les conditions d'organisation de la formation et de l'examen d'accès au diplôme national de thanatopracteur ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°2024-032 du 12 mars 2024 du conseil d'administration relative à l'ouverture d'un diplôme interuniversitaire de « thanatopraxie et métiers du funéraire » ;

Vu l'avis de la CFVU du 3 avril 2025 ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 01/02/2024 et le conseil d'administration du 12/03/2024 de l'UBS ont validé le principe de l'ouverture du DIU « thanatopraxie et métiers du funéraire » à l'unanimité.

De même, les instances de l'Université de Bretagne Occidentale avaient validé ce principe.

Une ouverture à la rentrée universitaire 2024 était alors envisagée, mais celle-ci était conditionnée à l'habilitation préalable par le ministère de la santé.

Suite aux échanges avec ce dernier, un nouveau dossier a été déposé afin de remplir les conditions permettant l'habilitation du DIU.

Les modifications principales sont les suivantes :

- La responsabilité pédagogique du DIU au GHBS est confiée à Maëlle Guyomard, IDE, en lieu et place du Professeur Benoît SUPPLY ;
- Monsieur David BODONES, thanatopracteur expérimenté, assurera la majorité des cours conformément à l'arrêté ;
- Intervention de Nicolas Le GARREC, désormais limitée au bloc 2 UE D : Hygiène, sécurité, sanitaire et responsabilité ;
- Alignement de la note éliminatoire du DIU sur celle du diplôme national ;
- Clarification des modalités et de l'évaluation de la partie pratique

Le modèle économique respecte la neutralité financière travaillée par le service du contrôle de gestion et les principes validés lors du CA du 12/03/2024.

Le tarif du DIU est fixé à 4208€ de frais de formation, auxquels s'ajoutent les droits d'inscription de niveau licence fixés par arrêté ministériel (soit 175€ pour 2024/25).

La rémunération du personnel IDE fera l'objet d'une convention avec le GHBS : elle est évaluée à l'équivalent de 0,2ETP d'IDE (soit 12 065€). Une convention sera signée entre l'UBS et le GHBS : l'UBS versera la somme au GHBS qui indemniserà l'IDE.

Une convention de reversement sera également établie avec l'UBO.

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 3 juin 2025

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



L'UFR SSI de l'UBS porte la responsabilité administrative du DIU (inscription, conventionnement, reversement...).

La capacité d'accueil reste fixée à 20 étudiants comme initialement.

Le livret pédagogique détaillé, en cours d'expertise par le ministère de la santé, est également joint en annexe. Il intègre notamment la maquette et les modalités de contrôle des connaissances.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'ouverture à la rentrée 2025-2026 d'un diplôme interuniversitaire de « thanatopraxie et métiers du funéraire » associant le Groupe Hospitalier Bretagne Sud, l'Université Bretagne Sud et l'Université Bretagne Occidentale : actualisation du dossier en vue de l'accréditation par le ministère de la santé.

Documents en annexe :

- Livret_Péda_DIU Thanato UBS UBO_2025

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	23
<i>Membres en exercice :</i>	<i>Pour :</i>	23
<i>Membres présents :</i>	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	<i>Abstentions :</i>	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

